



FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTABLISSEMENTS
D'HOSPITALISATION
À DOMICILE

PÉDIATRIE EN HAD

Chiffres d'activité & cadre réglementaire

8^e journée nationale des HAD pédiatrique

24 JUIN 2022

INTERVENANTE
ANASTASIA STRIZYK, *Conseillère technique- FNEHAD*

LA QUALITÉ DE L'HÔPITAL, **LE CONFORT DE SA MAISON**

QUELQUES CHIFFRES POUR COMMENCER...

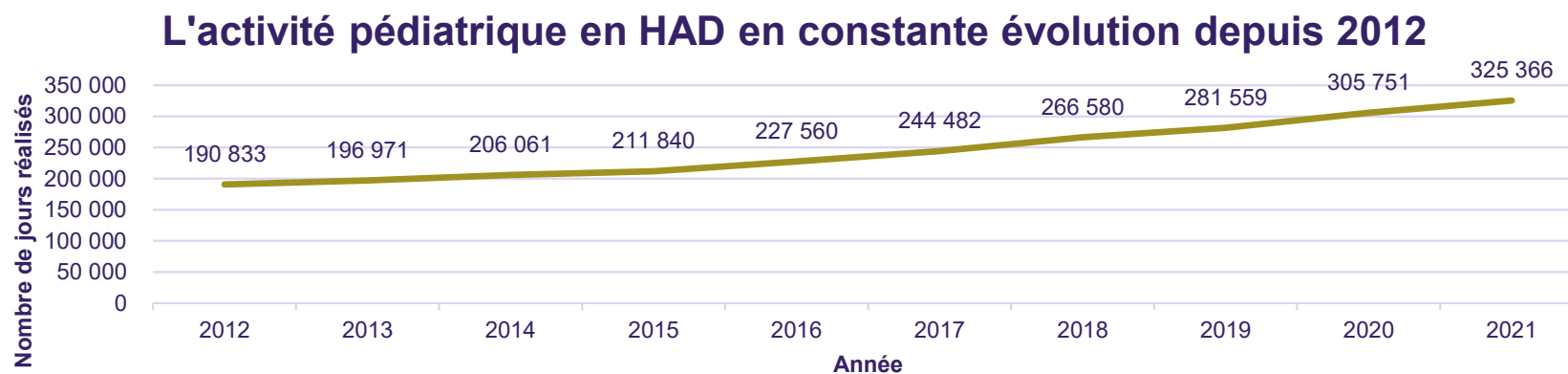


QUELQUES CHIFFRES POUR COMMENCER...

L'HAD pédiatrique en 2021

EN 2021, L'HAD PÉDIATRIQUE C'EST...

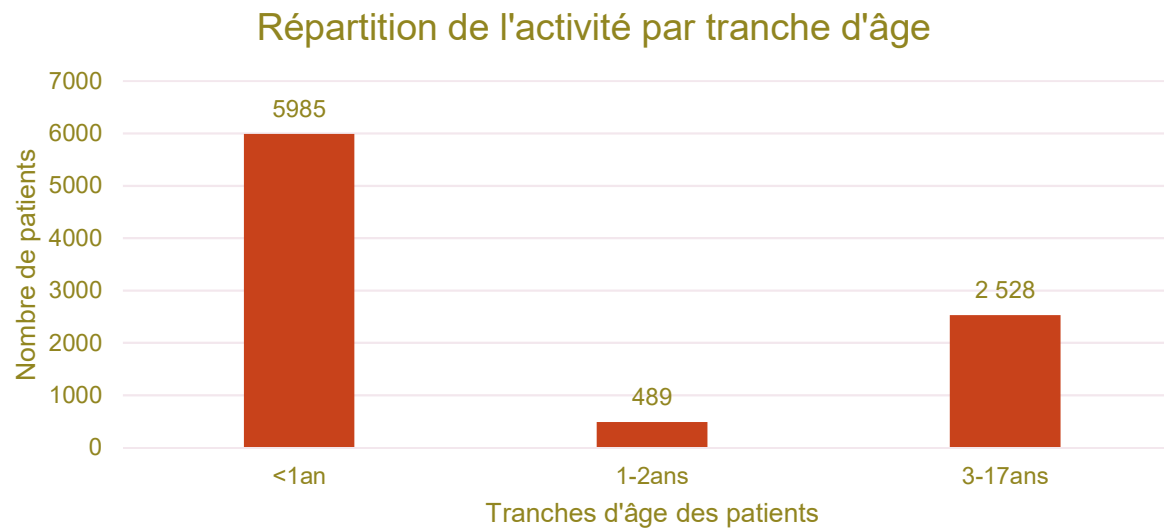
- **31 établissements** déclarent une activité pédiatriques (0-18 ans) structurée en HAD
- **9 002 enfants** (0-18 ans) pris en charge
- **19 581 séjours réalisés** (augmentation de **+8,42%** p/r 2020)
⇒ En constante évolution depuis 2013



QUELQUES CHIFFRES POUR COMMENCER...

FOCUS enfants de moins de 3 ans

Une activité très largement axée sur la prise en charge des enfants de moins de 1 an



LE FUTUR CADRE RÉGLEMENTAIRE



Définition de la mention « Enfants de moins de 3 ans »

« L'activité d'hospitalisation à domicile de mention « enfants de moins de 3 ans » a pour objet **d'assurer l'hospitalisation à domicile des enfants de moins de trois ans.** »

- Outre son activité de prise en charge des enfants de moins de trois ans, l'HAD de mention « enfants de moins de trois ans » assure un **rôle de conseil et d'expertise** auprès des HAD de mention « socle » en cas de **prise en charge palliative ou de fin de vie des enfants de moins de trois ans** et pour la prise en charge des enfants de trois à dix-huit ans

PRISE EN CHARGE DES NOUVEAUX NÉS ET NOURRISSONS UNE POSSIBILITÉ D'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ EN INTERNE OU PAR CONVENTION

ORGANISATION EN INTERNE

- Au moins un **médecin spécialisée en pédiatrie**
- Au moins un **infirmier formé aux soins de développement**

ORGANISATION PAR CONVENTION

La convention définit notamment:

- Les modalités de la prise en charge conjointe des patients
- Les modalités d'organisation des soins et de la continuité des soins
- Les modalités de transmission et de suivi des informations, les prestations pouvant être délivrées, les modalités de rémunération de ces prestations

Définition de l'équipe pluridisciplinaire et de l'équipe de coordination

Mention socle	Mention « enfants de moins de trois ans »
<p>EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE // Personnels <i>internes, mis à disposition</i> ou <i>professionnels libéraux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins un médecin - Au moins un infirmier diplômé d'Etat ou autorisé - Au moins un assistant de service social ou conseiller en économie sociale et familiale ou assistant socio-éducatifs - Au moins un psychologue - En tant que de besoin, au moins un aide-soignant, auxiliaire de puériculture, auxiliaire médicaux, personnel des professions sociales et éducatives 	<p>EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins un infirmier diplômé d'Etat de puériculture ou justifiant d'une formation ou d'une expérience attestées en puériculture - Au moins un psychomotricien - Au moins un médecin spécialisé en pédiatrie <p><i>Si prise en charge de nouveaux nés et nourrissons issus d'un service de néonatalogie:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnels peuvent être internes au titulaire de l'établissement de néonatalogie avec lequel l'établissement HAD a passé convention <p><i>Les membres de l'équipe pluridisciplinaire sont formés au soins de développement</i></p>
<p>EQUIPE DE COORDINATION // Personnels <i>relevant directement du titulaire</i> de l'autorisation d'HAD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un médecin praticien d'HAD - Un infirmier diplômé d'Etat ou autorisé - Un assistant de service social ou conseiller en économie sociale et familiale ou assistant socio-éducatif 	<p>EQUIPE DE COORDINATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un médecin praticien HAD spécialisé en pédiatrie ou justifiant d'une formation ou d'une expérience attestées en pédiatrie - Un infirmier de puériculture ou justifiant d'une formation ou d'une expérience attestées en puériculture

La FNEHAD pour vous accompagner

KIT DE DÉCRYPTAGE DE LA RÉFORME



A VENIR...

SUITE DU DÉCRYPTAGE...

- **Modèles de convention:** élaboration des modèles de convention avec les partenaires du territoire prévus dans les décrets
- **Décryptage des décrets relatifs au traitement du cancer:** décryptage du régime juridique de l'établissement associé

ACCOMPAGNEMENT

- **Accompagnement en région:** présentation de la réforme auprès des adhérents lors de réunions régionales organisées par vos délégués de région
- **Formations FNEHAD:**
 - Spécial réforme des autorisations HAD **le 22 septembre 2022**
 - Développer la mention enfants de moins de 3 ans **le 12 octobre 2022**
- **Accompagnement de tous les adhérents: n'hésitez pas à nous contacter pour nous poser toutes vos questions, nous sommes là pour vous répondre et vous accompagner !**



FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTABLISSEMENTS
D'HOSPITALISATION
À DOMICILE

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

www.fnehad.fr

LA QUALITÉ DE L'HÔPITAL, **LE CONFORT DE SA MAISON**